

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 30 juin, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 23 juin 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	42
Votants :	44
Pour :	42
Contre :	2
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUIOI, Daniel BOUTOT, Claude MALAURIE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET

Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Pierre AUGUSTE, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Pierre DELMON, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Maison de Santé Rurale Convention avec MSA Services

Vu la délibération du 10 mai 2011 autorisant la signature de la convention de gestion de la Maison de Santé du Pays de Hautefort entre la Communauté de Communes du Pays de Hautefort et MSA Services ;

Considérant que les conventions initialement signées avec les Professionnels de Santé n'avaient jamais fait l'objet d'une réévaluation et qu'il convient désormais d'en adapter leur contenu aux réalités constatées,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de signer une convention avec MSA Services pour permettre la prise en charge par la Communauté de Communes :

- de 10% des loyers bruts pour une durée de 3 ans : du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017
- des charges locatives et annexes des cabinets médicaux ou para-médicaux non occupés
- des charges liées à la maintenance du bâtiment : vérification des extincteurs, maintenance de la pompe à chaleur, fourniture des ampoules des locaux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (2 votes CONTRE ; 42 votes POUR) :

- **DECIDE la prise en charge par la Communauté de Communes :**
 - de 10% des loyers bruts pour une durée de 3 ans : du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017
 - des charges locatives et annexes des cabinets médicaux ou para-médicaux non occupés
 - des charges liées à la maintenance du bâtiment : vérification des extincteurs, maintenance de la pompe à chaleur, fourniture des ampoules des locaux communes.
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention avec MSA Services, gestionnaire de la Maison de Santé Rurale**
- **AUTORISENT Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.**

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 02/07/2015.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150630-DE2015066-DE

Dominique BOUSQUET.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2015

Publication : 03/07/2015